

Un jeune vous inquiète ?

*tristesse, violence, mutisme,
phobie scolaire, addictions ...*

Nous pouvons vous aider !

La Caisse primaire d'Assurance Maladie de Paris s'engage aux côtés de PHARE Enfants-Parents pour prévenir le mal-être des jeunes.

Un dispositif, unique en France, est mis en place pour permettre aux mineurs, repérés en mal-être, d'être orientés vers des psychologues sélectionnés par PHARE Enfants-Parents.

Le suivi psychologique est non payant, sous condition de ressources, la CPAM de Paris prenant en charge les honoraires des psychologues.



Vous avez repéré un jeune en mal-être

Que Faire ?

Contactez PHARE Enfants-Parents

01 43 46 00 62

de 10 h à 17 h du lundi au vendredi

Comment ça fonctionne ?

- Entretien téléphonique avec une psychologue
- RV gratuit et confidentiel
- Suivi psychologique

(jusqu'à 26 consultations dans l'année pris en charge par la Cnam selon ressources*)

Qui peut en bénéficier ?

- jeune de moins de 18 ans
- domicilié à Paris intramuros
- affilié à la CPAM de Paris (Régime général)

*plafond de ressources des parents :

-45 750€ couple avec enfant + 4 500€ par enfant à charge

-29 500€ foyer monoparental avec un enfant + 4 500€ par enfant à charge

Souffrance

Prévention